



Services émetteurs :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées

Rennes, le 27 SEP. 2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor

à

Madame la Directrice
EHPAD « Résidence Ker Enez »
5 place de l'église
22810 BELLE ISLE EN TERRE

Objet : Inspection de l'EHPAD « Résidence Ker Enez » - BELLE ISLE EN TERRE

P. J. : 2 tableaux – Plan d'actions

Réf. :

Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C 181 905 45201

Madame la Directrice,

Comme suite à notre courrier remis en mains propres le 05 juillet 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « Résidence Ker Enez » de BELLE ISLE EN TERRE réalisée au mois de février 2024.

A la lecture de vos réponses :

- Nous prenons acte des mesures que vous avez déjà prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission s'agissant des conventions avec les bénévoles intervenant dans les établissements. Aussi, la prescription 8 ne se justifie plus,
- Au regard de la réponse apportée sur la gestion des réclamations des usagers et familles, la prescription 10 est maintenue en partie,
- Vos éléments de réponse ne sont pas suffisants pour les prescriptions 1, 2, 3, 5 et 9. En effet, les éléments de preuve attendus n'ont pas été transmis.
- Les prescriptions 4, 6 et 7 n'ont pas fait l'objet d'observation de votre part.

Nous maintenons donc les prescriptions inscrites dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés et à améliorer la gouvernance de l'établissement.

Le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements, est maintenu en « **Élevé** » (sachant que les 4 niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr



Département des Côtes d'Armor
9 Place du Général de Gaulle
CS42371
22023 Saint Brieuc Cedex
contact@cotesdarmor.fr

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, nous vous invitons aussi à suivre les recommandations listées dans le tableau 2.

S'agissant des prescriptions, nous vous demandons d'établir un plan d'action pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la DD ARS des Côtes d'Armor (12, rue de Paimpont à SAINT-BRIEUC 22000) et au Conseil Départemental des Côtes d'Armor (9, place du Général de Gaulle – CS 42371 à Saint-Brieuc – 22023) en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Nous vous demandons également de retourner à la DD ARS des Côtes d'Armor et au Conseil Départemental des Côtes d'Armor les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courront à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Elise NOGUERA

Christian COAIL

Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Président du Conseil Départemental
des Côtes d'Armor

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne et au CD22. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr



Département des Côtes d'Armor
9 Place du Général de Gaulle
CS42371
22023 Saint Brieuc Cedex
contact@cotesdarmor.fr